

SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



Livre

VICHY ET LES JUIFS

Par Michaël Marrus et Robert O. Paxton

Calmann-Lévy – Collection « Diaspora » – octobre 2015, 575 pages

Réédition enrichie et actualisée d'un ouvrage paru en 1981, ce livre confirme l'apport essentiel des deux auteurs américains dans la compréhension d'une période sombre de l'histoire de France. Il confirme – après l'avoir en grande partie révélé en 1981 – que l'État français a conduit une politique cynique et criminelle durant les années d'occupation. Cynique, car le choix de sacrifier des étrangers et de récents naturalisés pour une éventuelle sauvegarde d'une partie de la population ne peut être qualifié autrement. Criminelle, car des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont péri du fait de cette politique. Peut-être n'auraient-ils pas été sauvés si un autre choix avait été opéré, mais au moins l'honneur de la France n'en aurait-il pas été définitivement tâché.

Ce qui reste après la lecture de cette imposante étude, c'est que le concept de collaboration ne résume pas la complexité de la vie publique entre 1940 et 1945. Plus que la collaboration, c'est la volonté obsessionnelle de protéger la souveraineté des pouvoirs publics, ou du moins de ceux que l'occupant a bien voulu laisser subsister. Dans l'indifférence aux souffrances des victimes des persécutions, puis de la déportation, ce qui a prévalu dans l'esprit des dirigeants, de nombreux hauts-fonctionnaires, et aussi de magistrats et juristes, c'est la protection des prérogatives de la classe dirigeante. Ce faisant, les

gouvernements de Pétain ont grandement aidé les entreprises de destruction voulues par les Allemands en leur fournissant des moyens dont ils manquaient parfois.

L'indifférence au sort des Juifs, voire la dénonciation de leurs supposés privilèges, est soulignée à plusieurs reprises. Ainsi leur exonération du service du travail obligatoire (STO) est-il perçu par une partie de la population comme une preuve supplémentaire de la non-intégration des Juifs, alors qu'ils sont mis « en réserve » pour un sort autrement plus dramatique.

La démonstration de la responsabilité du régime de Vichy dans la persécution, puis l'extermination des Juifs de France, condamne toute tentative d'exonération fondée sur la volonté de préserver les Français juifs. En tout État de cause, le seul fait d'avoir créé un Commissariat aux Questions juives est en soi une infamie que rien ne saurait pardonner. Ce n'est pas parce que son premier responsable – Xavier Vallat – était plutôt honnête à sa façon que le crime était moins odieux. Ni parce que son successeur – Louis Darquier de Pellepoix – était une crapule que la vérité sur les institutions pétainistes devait attendre 1942 pour être connue.

Sans minorer le rôle de ceux qui se sont dressés contre la politique anti-juive de Vichy – comme le pasteur Boegner ou les anonymes qui ont caché des Juifs – Marrus et Paxton

démontrent qu'un climat propice à la xénophobie lié à la crise des réfugiés que l'Europe a connue durant les années 30 – selon un processus qui n'est pas sans rappeler ce qui se passe actuellement –, venant se greffer sur un antisémitisme¹ contenu par des textes comme le décret-loi Marchandeu (un des premiers textes abrogés par Vichy en prélude au statut des Juifs), mais non éradiqué, a pu déboucher dans un pays républicain sur l'irréparable.

Des annexes permettent de prendre connaissance de certains textes, instruments de la politique anti-juive de Vichy. Tel est le cas des lois portant statut des Juifs. À titre d'exemple, nous citerons la circulaire du 12 juillet 1942 portant consignes sur la conduite à tenir par la police (française) lors de la rafle dite « du Vel d'Hiv' ». Ainsi, peut-on lire « (Les gardiens) n'ont pas à discuter sur l'État de santé. Tout Juif à arrêter doit être conduit au Centre primaire. » ; « Les gardiens et inspecteurs sont responsables de l'exécution. Les opérations doivent être effectuées avec le maximum de rapidité, sans paroles inutiles et aucun commentaire. » ; « Les enfants ne doivent pas être confiés aux voisins. » ; « Les animaux sont confiés au concierge ». Sans commentaire...

Guy Snaoudj

1. Largement exprimé lors de l'affaire Dreyfus